

COMPRENDRE ET AGIR FACE AUX DIFFERENTES REGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES EN AGRICULTURE

LIEUX ET DATES

LAXOU : 11/12/2025
BELLEVILLE SUR MEUSE : 16/12/2025

OBJECTIF(S)

Connaître les différentes réglementations existantes et identifier celles qui impactent son exploitation.

PROGRAMME

Identifier les imbrications réglementaires

- Identification des principales réglementations existantes autour de l'exploitation.
- Présentation d'exemples d'imbrications réglementaire.

Appréhender une partie de la réglementation liée à l'environnement de leur exploitation et identifier les points qui les concernent

- Présentation du RSD (règlement sanitaire départemental) et de l'ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement).
- Identification des multiples réglementations en droit de l'environnement (biodiversité, protection de l'eau, réglementation phytosanitaire...)
- Focus sur la réglementation phytosanitaire (produits phytosanitaires, zones de protection)

Connaître les différents points de la conditionnalité contrôlés au titre de la PAC et faire le lien avec les réglementations vues précédemment.

- Rappel des différentes aides de la PAC
- Focus sur la conditionnalité, un des outils de contrôle de la réglementation française et européenne qui conditionne le versement des aides PAC.
- Bilan sur les réglementations qui concernent chaque stagiaire individuellement.

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Tout exploitant agricole

MÉTHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, échanges interactifs, cas pratiques et discussions autour des bonnes pratiques rencontrées par les stagiaires.

Réalisation d'un bilan individuel sur les réglementations que chaque stagiaire doit respecter.

Présentation Power Point. Documents remis aux stagiaires.

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION

L'évaluation a lieu tout au long de la formation lors des échanges et lors des mises en application par les stagiaires sur leur exploitation. Une évaluation orale en fin de formation permettra également de valider l'atteinte des objectifs.

INTERVENANT(S)

Virginie BRASSEUR, Conseillère d'entreprise Cerfrance Adheo.

DURÉE

1 jour (7 heures)

DELAI D'ACCES

Les inscriptions sont possibles 5 jours avant le démarrage de la formation. En deçà, nous contacter.

TARIFS

Personnes éligibles à VIVEA : 119 € HT sous réserve de l'accord de financement VIVEA.

Autres publics : 330 € HT (hors prise en charge par un organisme tiers (OPCO, FAF...))

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour toute personne en situation de handicap, nous contacter avant l'inscription afin d'échanger sur l'accessibilité à la formation et les adaptations possibles.